COMMUNE D'ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse)

SELURL Marie Anne PIERI Notaire de la république – Officier Public Résidence TADDEI Bastien BP 37 20270 ALERIA

Tél: 04.95.57.03.76 / Fax: 04.95.57.03.90. Email: marie-anne.pieri@notaires.fr Site Internet: www.pieri-aleria.notaires.fr AVIS DE TITRE DE PROPRIETE DATE DE L'ACTE: 9 décembre 2019

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

MIIe GIACOMINI Eliane, demeurant à ISOLACCIO DI FIUMORBO (20243), Pietrapola, Née à ISOLACCIO DI FIUMORBO (20243) le 17 novembre 1955, De nationalité française

Désignation des Biens :

COMMUNE D'ISOLACCIO DI FIUMORBO (2B),

Une parcelle de terre cadastrée :

SECTION	NUMERO	LIEUDIT	CONTENANCE	BND
С	622	BAGNI	00ha 03a 08ca	<u>Lot A0002 de</u> 00ha 01a 54ca à prendre dans une
	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		00114 004 0004	parcelle de plus grande contenance

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS Me Marie-Anne PIERI Notaire de la république -Officier Public